

## Formation des employés

1. L'utilisateur :
  - Tous les apiculteurs (afin d'aider à préserver un dossier de leur propre formation, les petits apiculteurs sans employé devraient modifier le présent modèle.).
2. La fréquence d'utilisation :
  - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
  - La gestion commerciale
    - Le présent dossier procure l'imputabilité que les employés sont formés en matière de salubrité des aliments et de biosécurité apicole;
    - Fournit des dossiers précieux sur la sécurité et la santé au travail, et la documentation sur la formation des membres du personnel;
    - Fournit un dossier du type de formation nécessaire (c'est-à-dire, elle aide à désigner des tâches).
  - La biosécurité apicole
    - S'assurer que les membres du personnel connaissent les protocoles de biosécurité appropriés.
    - Des employés mieux formés peuvent améliorer la biosécurité.
  - La salubrité des aliments
    - S'assurer que les membres du personnel connaissent les protocoles de salubrité des aliments appropriés.
    - Des employés mieux formés peuvent améliorer la salubrité des aliments.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
  - La Norme de biosécurité apicole : pages 76-79, 94-99, 137, et 140
  - Le CBISQT : pages 17, 27, 37, 56, 61, 94, 104, 111, 113-118, et 123
  - Le présent modèle est une adaptation de la Norme de biosécurité apicole, formulaire 11.0 (page 170) et aux formulaires 11.0.1 (page 173) et 11.0.2 (page 174) du CBISQT.
5. Les commentaires généraux :
  - Garder une feuille distincte pour chaque employé.
  - Les petits exploitants apicoles qui emploient des membres familiaux ou des amis devraient s'assurer qu'ils ont reçu une formation appropriée afin de respecter les normes de salubrité des aliments et de biosécurité apicole.
  - La Norme de biosécurité et le CBISQT sont différents : la Norme de biosécurité apicole présente un dossier de formation alors que le CBISQT suggère un registre qui se concentre sur la non-conformité par les membres du personnel.
  - Tous les apiculteurs devraient tenir un dossier de leur propre formation en salubrité des aliments et de biosécurité en plus de celle des employés.